



du Val de Somme

Bulletin intercommunal - N° 13 - Juin 2004

Editorial

Une actualité riche

L'actualité de notre Communauté de Communes est très riche. Elle témoigne de notre volonté d'aménager harmonieusement, équitablement et sans esprit partisan, le territoire de nos 30 communes. Même si nous sommes l'une des toutes premières structures intercommunales du Département nous demeurons en proportion, la plus légère en coût de gestion. Notre objectif a toujours été -et restera- l'investissement aidé par le plus de subventions possibles de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département.

Le développement économique et l'emploi, l'éducation et le sport, la protection de l'environnement, les équipements et les travaux routiers ainsi que la solidarité restent la priorité d'action des 56 délégués des différentes communes de notre Communauté.

Je souhaite de bonnes vacances d'été à ceux qui pourront en prendre et bon courage à ceux pour qui cette période de l'année représente une forte activité.

Alain Babaut

Président de la Communauté de Communes du Val de Somme
Maire de Corbie
Conseiller régional de Picardie

COSEC* de Corbie

Les travaux sont terminés

Parmi les grands chantiers à entreprendre sur notre territoire figurait la réhabilitation du COSEC de Corbie. Utilisé par plus de 900 élèves des collèges du secteur, celui-ci nécessitait des travaux de réfection, de mise en conformité et, étant devenu trop petit, d'extension.

Inauguré le 12 juin 2004

C'est désormais chose faite, les jeunes sportifs peuvent dorénavant s'entraîner dans un local quasiment flambant neuf, conforme à toutes les dernières exigences de sécurité.

... Suite du texte page 7



L'inauguration officielle du 12 juin, avec au premier plan M. Banach, Vice-Président de la Com de Com, M. Gest député, M. Dubois, Président du Conseil général et M. Babaut, Président de la Com de Com, Maire de Corbie et Conseiller régional

Collecte sélective : on passe du sac au bac

La distribution de bacs roulants pour la collecte sélective est maintenant bien avancée.

180 000 euros remboursés sur 3 ans

Si l'investissement de 180 000 euros est conséquent, l'achat de bacs revient moins

cher que les sacs. C'est aussi plus simple : fini le renouvellement des sacs et surtout plus pratique pour votre utilisation quotidienne.

Et puis, environ 500 000 sacs par an qui finissent en Centre d'Enfouissement Technique, ce n'est pas très écologique !



*Complexe Sportif Evolutif Couvert

Budget 2004 : plus de 11 000 000 euros

Des finances équilibrées et des investissements

Les grandes tendances du budget 2004 par rapport à celui de 2003 :

- pas de recours à la fiscalité des particuliers : la Communauté de Communes n'est financée que par la Taxe Professionnelle Unique,
- ajustement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour payer le coût réel du service,
- de lourdes opérations d'investissement prévues en 2004-2005.

Les investissements 2004-2005

Plusieurs opérations débiteront cette année concernant notamment les postes environnement, sport, voirie :

- acquisition et livraison de bacs pour la collecte des emballages ménagers (en cours de distribution),
- travaux au gymnase de Corbie (2^{ème} tranche),
- stade intercommunal de football,
- travaux de voirie,
- complexe sportif de Villers-Bretonneux (fonds de concours).

Les principales dépenses par compétence

Développement économique

Il s'agit d'un budget annexe dont les frais d'acquisition et d'aménagement s'équilibrent par les recettes provenant de la vente des terrains.

Voirie

Ce poste comprend toutes les dépenses d'entretien (enduits, fauchage) et d'aménagement (chaussée, bordurage, trottoirs...).

Environnement

A l'acquisition de 9 600 conteneurs pour le tri sélectif, s'ajoutent la collecte et le traitement des ordures ménagères, des emballages ménagers triés, des encombrants ferreux, du verre et du papier, ainsi que le fonctionnement de la déchetterie.

Sport

La Communauté de Communes prend à sa charge le transport et l'entrée à la piscine de vos enfants scolarisés. Elle participe en outre au développement d'équipements sportifs tels que :

- les jeux sportifs dans les petites communes,
- le stade de football pour le club d'Aubigny/Daours/Vecquemont/Bussy-les-Daours,
- la piscine à Corbie,
- le complexe sportif à Villers-Bretonneux.

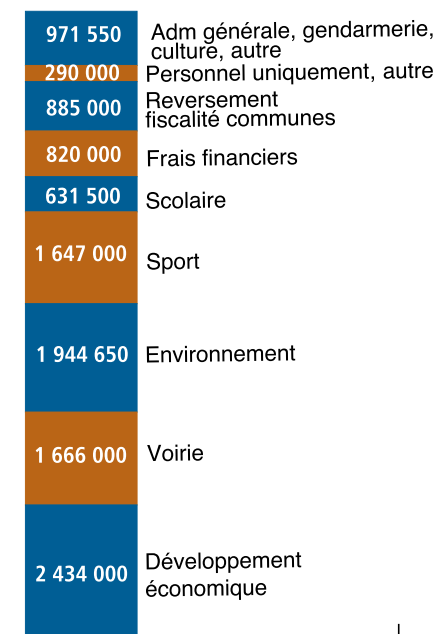
Scolaire

La Communauté de Communes :

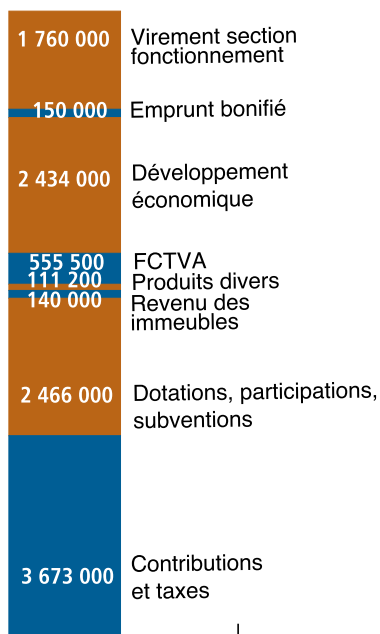
- entretient les gymnases de Corbie et de Villers-Bretonneux,
- achète du matériel sportif mis à la disposition des écoles et des collèges,
- octroie des subventions aux associations de parents d'élèves et aux collèges,
- participe aux dépenses des syndicats scolaires pour les enfants scolarisés sur d'autres secteurs.

Le budget 2004 équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 11 289 700 euros

Dépenses



Recettes



Les recettes

Elles proviennent :

- des contributions et taxes,
- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- de la Taxe Professionnelle Unique,
- de la contribution des communes,
- du revenu des immeubles,
- des loyers des gendarmeries,
- de la location des gymnases.

Programme de travaux de voirie 2004

Plus de 1 400 000 euros de travaux pour nos routes

Trottoirs et voirie

- **Bussy-les-Daours**

Rue du Grand puits, rue de la Forge, rue d'Amiens

- **Baizieux**

Rue Neuve : bordurage



Rue d'Hamelet à Villers-Bretonneux

- **Bonnay**

Rue du Marais : trottoir

- **Corbie**

Dom grenier : voirie, St Adhélar : voirie, Acatérie : voirie et trottoir, rue G. Poingt : voirie et trottoir, rue L. Curé : trottoir, Louise Michel : trottoir, Lotissement Vallée d'Ancre : trottoir

- **Fouilly**

Primevères : trottoir

- **Franvillers**

Rue du Château, rue de la Ferme

- **Heilly**

Chemin de Franvillers

- **Hénencourt**

Rue A. Lejeune : bordurage

- **Lamotte-Brebière**

Rue de la Gare : prolongement

- **Lamotte-Warfusée**

Accès à la salle polyvalente

- **Le Hamel**

Parking et accès terrain de foot

- **Marcelcave**

Place de l'Eglise

- **Ribemont-sur-Ancre**

Clos du Verger : voirie

- **Vaire-sous-Corbie**

Rue Barou, rue Mesnel

- **Vecquemont**

Sente des Violettes

- **Villers-Bretonneux**

Rue du Bout des Champs, rue du 11 Novembre : extension, rue d'Hamelet

- **Warloy-Baillon**

Rue J. Mermoz

- **Méricourt-l'Abbé**

Rue d'Heilly

Les terrains de sports de Ribemont-sur-Ancre, Cerisy, Heilly, Hamelet et Cachy feront l'objet de travaux cette année.

Couches de surface et grosses réparations

Des travaux de goudronnement sont également prévus en 2004, en agglomération et hors agglomération.

Communes en agglomération

Cerisy : rue du Marais (de la rue Saint-Georges au pont du Canal), rue Saint-Georges (de la rue du Port à la rue du Marais)

Warloy-Baillon : ruelle Grenadier (de RD 919 à l'Impasse), rue du Quai (parkings de RD 91 à la rue de l'Hallue)



Le parvis de l'église de Marcelcave va subir des travaux d'amélioration



Cachy : rue des Prunus (de RD 523 jusqu'aux travaux Colas 2002), place des Marronniers (de RD 168 à RD 523)

Heilly : rue du Prévotier (parking de la rue de la Gare à la fin du bordurage)

Villers-Bretonneux : rue du 11 Novembre (parking de RD 23 à impasse)

Vaire-sous-Corbie : impasse rue de l'Eglise

Sailly-Laurette : prolongement de la rue de la Barre (jusqu'à RD 42), rue de la Folie (de VC Chipilly jusqu'à RD 42)

Hors agglomération

VC 3 à Cerisy (de RD 42 à RD 71)

VC 105 Lamotte à Cerisy (de RN 29 à la limite territoire de Cerisy)

VC 201 Corbie-Daours (de RD 30 à RD 115 aux enrobés)

VC 3 Morcourt-Harbonnières et VC 4 Morcourt (de Morcourt à RN 29)

VC 202 Bresles-Lavieville

VC 201 Marcelcave-Le Hamel

Dégagement de visibilité

Voie communale Baizieux-Henencourt

Voie communale Corbie-Lahoussoye

Et en plus, divers travaux de création de saignées, purge de chaussées et signalisation.

Résultats tri sélectif 2003 (sur 24 000 habitants)

Bons tonnages mais des efforts à faire sur la qualité

616 kg de déchets par habitant en 2003 !






En additionnant les 10 028 tonnes du tableau ci-contre (ordures ménagères, collecte sélective, verre, journaux, magazines et déchets verts) aux 4 756 tonnes déposées à la déchetterie, 14 784 tonnes de déchets ont été produites en 2003.

Cela représente 616 kg par habitant et par an.

Un peu moins d'ordures ménagères

En ce qui concerne les ordures ménagères de la poubelle classique, une baisse de tonnages a été enregistrée en 2003 (327 kg/habitant/an) par rapport à 2002 (347 kg/habitant/an). C'est une bonne chose pour l'environnement, vous avez encore plus trié.

Tonnages 2003 par type de déchet

| | Tonnage collecté | Tonnage trié |
|---|------------------|--------------|
|  Ordures Ménagères | 7 852 | 0 |
|  Collecte sélective | 429 | 317 |
|  Verre | 810 | 809 |
|  Journaux, magazines (apport volontaire) | 562 | 403 |
|  Déchets verts | 375 | 375 |
| TOTAL | 10 028 | 1 904 |

Un peu plus d'emballages dans les sacs

Pour les sacs de collecte sélective, il a été constaté une légère augmentation des tonnages. Vous êtes passés de 414 tonnes en 2002 à 429 tonnes en 2003. Mais attention il y a encore beaucoup trop d'erreurs de tri. Pensez bien à suivre les consignes rappelées sur cette double-page.

34 tonnes de verre en plus






Pour le verre, belle progression également. Vous en avez déposé 776 tonnes en 2002 et davantage en 2003 : 810 tonnes. C'est bien, continuez, nous sommes à plus de 36 kg/habitant/an. Il y a encore de la marge si l'on considère qu'il est produit en moyenne, 45 kg de verre par an et par habitant.

Et davantage de déchets verts

En ce qui concerne les déchets verts, 375 tonnes ont été recueillies en 2003 à votre porte, contre 385 en 2002. Certains d'entre vous ont trouvé une solution pour se fabriquer un engrais écologique et gratuit en compostant leur gazon. Nous vous informerons à l'avenir sur la façon de le réaliser.

Vous avez, par contre, amené un peu plus de déchets verts à la déchetterie, passant ainsi de 1 131 tonnes en 2002 à 1 214 tonnes en 2003.






Résultats tri sélectif 2003 par matériau

| | Tonnage 2003 | Ratio 2003 (kg/an/hab) | Objectif (kg/an/hab) |
|--|--------------|------------------------|----------------------|
|  Acier | 55,27 | 2,4 | 2,5 |
|  Aluminium | 1,232 | 0,05 | 0,2 |
|  Cartons, cartonnets | 206,484 | 8,96 | 9 |
|  briques, cartons déchetterie | | | |
|  Bouteilles plastiques | 83,917 | 3,64 | 4,3 |
| Refus | 111,737 | | |

Déchetterie : les chiffres de l'année 2003



Apports déchetterie 2003 par famille de matériau

| | Tonnage collecté | Tonnage trié |
|---|------------------|--------------|
|  Déchets verts | 1 214 | 1 214 |
|  Cartons | 91 | 91 |
|  Ferrailles | 334 | 334 |
|  Encombrants | 1 434 | 0 |
|  Gravats | 1 683 | 1 683 |
| TOTAL | 4 756 | 3 322 |

La déchetterie est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14 h à 18 h - les mercredis et samedis de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h - les dimanches de 9 h à 12 h. Tél. : 03 22 48 45 36

Pédagogie

Interventions sur le tri dans les écoles



Les enfants se sentent concernés par l'environnement

Les enfants des écoles ont été sensibilisés aux enjeux de collecte des déchets dans le cadre des interventions sur le tri sélectif. La campagne de sensibilisation s'est poursuivie au cours des 2 premiers trimestres 2004 autour d'un projet touchant 36 classes d'écoles primaires. Il s'agissait d'envoyer un questionnaire sur le tri aux écoles puis de dépouiller celui-ci avec les enfants et de répondre à leurs questions.

9 classes de 6^{ème} des collèges de Villers-Bretonneux et de Corbie ont aussi reçu la visite des intervenants. Au collège Eugène Lefèvre à Corbie, 6 classes de 6^{ème} ont pu participer aux ateliers proposés :

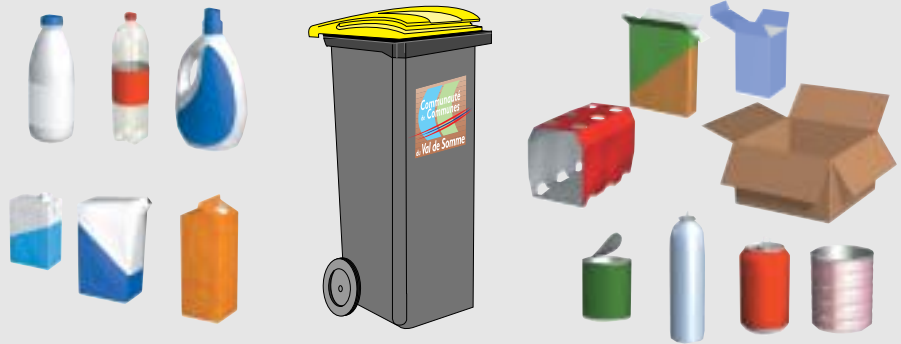
- reportage photo pour présenter le tri,
- la chaîne de tri,
- la valorisation des matières, animé par la société Adelphe avec un challenge papier.

Les enfants qui se sentent naturellement concernés par la sauvegarde de l'environnement ont fait preuve de bon sens et accepté le principe de la collecte sélective à l'école. Ce sont eux maintenant qui vont en apprendre à leurs parents.

Suivez bien les consignes de tri Stop aux erreurs de tri !



Collecte en porte-à-porte des emballages



Déposez uniquement

Les bouteilles plastiques transparentes, flacons opaques
Les suremballages, boîtes en carton de riz, céréales
Les briques de boisson, briquettes de crème fraîche
Les boîtes de conserve, de boisson, aérosols

Ne déposez pas :

Les objets en plastique suivants : emballage des compositions florales, pot de fleurs, sac, boîte de croissants, pot de yaourt, bouteille d'huile, vaisselle jetable et barquette en polystyrène



Les journaux-magazines et cartonnettes en apport volontaire

Déposez uniquement

Les journaux, magazines (sans les films plastiques), prospectus, cartonnettes



Ne déposez pas :

Les enveloppes, essuie-tout, couches...



Les bouteilles, pots et flacons de verre en apport volontaire

Déposez uniquement

Les bocaux de confiture, de conserve, bouteilles de vin, de jus de fruit, canettes, pots d'aliments pour bébé



Ne déposez pas :

Le verre brisé, la vaisselle, les ampoules...



Aire des gens du voyage

Nous avons obligation de respecter la loi

La Ville de Corbie étant inscrite dans un schéma départemental d'accueil des gens du voyage, notre Communauté de Communes, dans le cadre de la compétence logement, a donc l'obligation de réaliser une aire d'accueil pour les familles itinérantes. Les communes concernées par cette loi ont, dans la Somme, jusqu'au 1^{er} juin 2005 pour se mettre en conformité.

Le site de Corbie-Canal probablement retenu

Le site de Neuville, sous-utilisé, n'est pas en conformité en termes sanitaires et de sécurité, et souffre d'une mauvaise localisation. Les besoins ont été identifiés, un nouveau site prenant en compte les exigences légales doit être défini. Une étude, basée sur des critères d'accessibilité, de proximité des services (accès aux établissements scolaires, services sociaux, culturels...) de surface (capacité d'accueil attendue : 30 caravanes), de desserte et de gardiennage a désigné Corbie-Canal. En effet, ce terrain répondrait aux contraintes imposées.

Coût de l'investissement

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à près de 400 000 € HT, soit 478 400 € TTC (3 140 000 F environ). La charge nette pour la Communauté de Communes serait de 90 000 € environ avec l'octroi des subventions. L'aide de l'Etat à l'investissement s'élève à 70 % de la dépense. Le Conseil général intervient à hauteur de 10 % des dépenses d'investissement.

La charge nette pour la Communauté de Communes représente donc 20 % du montant de l'investissement HT à condition, toutefois, de tenir les délais de réalisation. La Communauté de Communes serait alors dans l'obligation de construire cette aire sur ses fonds propres, sans aide de l'Etat et du Conseil général.

Ce scénario aurait des incidences sur la fiscalité de la Communauté de Communes qui devrait recourir à une fiscalité mixte pour l'ensemble des administrés de la Communauté de Communes. Une taxe d'habitation, foncière sur le bâti et non bâti serait instituée.

A savoir

Le cadre réglementaire

- **La loi Besson 614.2000 du 5 juillet 2000** relative à la mise en place d'aire d'accueil sur les communes de plus de 5 000 habitants.

- **La circulaire du 5 juillet 2001** précisant les nouvelles dispositions de la loi 614.2000.

- **La lettre circulaire du 11 mars 2003** relative aux dispositifs départementaux d'accueil des gens du voyage.

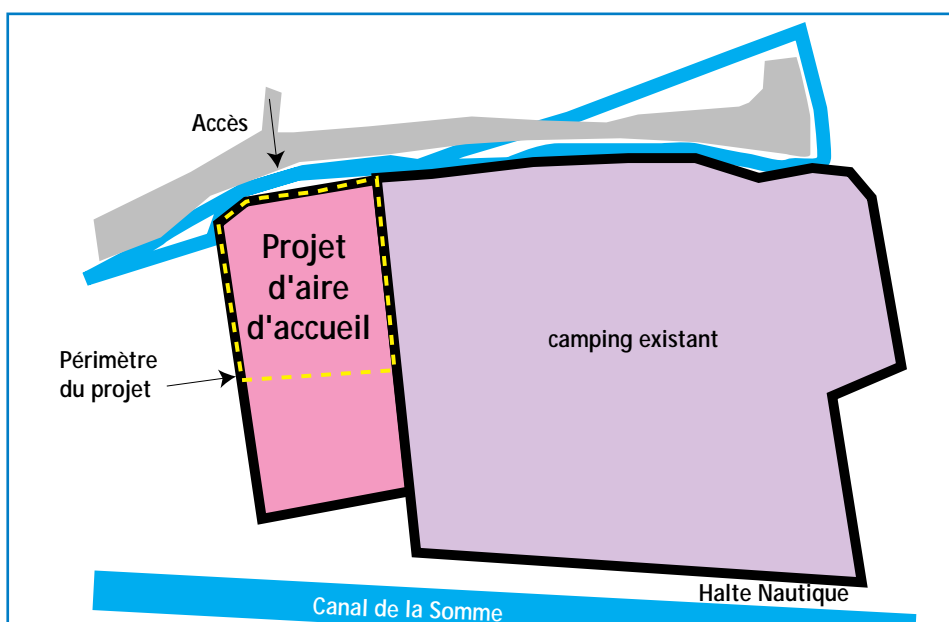
- **Le schéma départemental des gens du voyage** approuvé en mars 2003 établissant les besoins et fixant les objectifs à réaliser.

Extrait de la loi du 5 juillet 2000 - circulaire du 5 juillet 2001 :

"... L'aire d'accueil est dotée d'un dispositif de gestion et de gardiennage permettant d'assurer, au moins 6 jours par semaine, grâce à une présence quotidienne non nécessairement permanente :

- la gestion des arrivées et des départs
- le bon fonctionnement de l'aire d'accueil
- la perception du droit d'usage prévu à l'article L 851-1 du code de la sécurité sociale...

"... L'aire d'accueil bénéficie d'un service régulier de ramassage des ordures ménagères."



Scénario susceptible d'être retenu : parcelle et accès indépendant

Réhabilitation du COSEC

L'opération en chiffres



Mise en conformité et travaux d'entretien
coût : 151 839 euros dont 37 960 euros subventionnés

6 ans de travaux

Le 24 mars 1998, le Conseil de Communauté adoptait le programme de réhabilitation du COSEC de Corbie. Les travaux concernaient principalement la vérification de la toiture, le remplacement d'éléments translucides de façade, la mise en conformité des installations électriques, la protection des pieds de la structure, la réfection du sol de la grande salle et quelques travaux de peinture. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires : la couverture et le bardage de la toiture ont finalement été refaits en 2002 et des travaux d'extension se sont ajoutés aux travaux de réhabilitation.



Toiture et bardage de la structure,
coût : 202 161,28 €
subvention Conseil général : 54 515,77 €

Ce bâtiment, dont la dernière phase des travaux vient d'être achevée, a été inauguré le 12 juin et c'est



Travaux de réhabilitation et d'extension
coût : 577 216 euros dont
168 949 euros subventionnés
par le Conseil général de la Somme

M. Alain Gest qui a procédé au couper de ruban en compagnie de M. Daniel Dubois, Président du Conseil général, de M. Pierre Banach et de M. Alain Babaut.

Depuis 1997, la Communauté de Communes a investi plus de 931 216 euros dans ce programme. 261 425 euros ont été subventionnés par le Conseil général.

Zone d'Activités

Un village PME-PMI

La Zone d'Activités du Val de Somme pourrait accueillir, dans les prochaines années, un village TPE-PME-PMI à l'instar du village entreprises de Glisy et du Val de Nièvre.

Un cœur pour la Zone

Ce projet, actuellement entre les mains de la Chambre de Commerce et d'Industrie, pourrait bien être opérationnel dès juin 2006. Il disposera d'un équipement et d'une architecture modernes, bénéficiera de tous les raccordements et des voies d'accès existant déjà.



Son principal attrait réside aussi dans l'offre immobilière, avec location, adaptée aux réels besoins des entreprises, avec des locaux de 250 m² à 550 m², sur 2 hectares. Cela pourrait inciter des entreprises issues de secteurs d'activité différents à s'y installer. Un pôle d'accueil des créateurs est également prévu et devrait favoriser la venue, mais aussi la création, de Très Petites Entreprises tout en développant l'activité artisanale. Situé en cœur de zone, ce village pourrait être l'organe qui insufflera une énergie nouvelle à l'économie locale.

Coût total de l'opération : 1 320 000 € HT en charge de la CCI qui a acheté le terrain 200 000 € à la Communauté de Communes. Subventionnable par le Conseil général, la CRP, l'Etat et l'Europe.

Assainissement des eaux usées

Une nouvelle compétence ?

La réflexion engagée depuis 2 ans sur la question de l'assainissement se poursuit. Une phase rétrospective a déjà permis de réaliser :

- l'analyse des comptes des différents syndicats existants,
- l'élaboration de simulations financières,
- un recensement complet du type d'assainissement dont pourrait disposer chaque habitation.



Station d'épuration de Méricourt-l'Abbé

L'échéance légale de 2005 approchant, une question restait en suspens : la Communauté de Communes du Val de Somme allait-elle prendre en charge la compétence

Assainissement ? Si le principe semble acquis, ce point devra être entériné.

La Com de Com gère l'assainissement

Réunie le 25 mai dernier, la Commission Assainissement a proposé à l'unanimité de prendre la compétence assainissement collectif et non collectif.

La décision d'intégrer cette nouvelle compétence n'est pas sans conséquence puisqu'elle implique que chaque commune et que le Conseil Communautaire délibèrent.

Les statuts seront à modifier à l'automne 2004 avec une mise en place au 01/01/05.

A ce jour, 11 communes (Aubigny, Bussy-les-Daours, Corbie, Daours, Fouilloy, Marcelcave, Méricourt-l'Abbé, Ribemont-sur-Ancre, Sailly-le-Sec, Vecquemont, Villers-Bretonneux) disposent d'un assainissement collectif. Celui-ci consiste à assurer la collecte, le traitement et le transport des eaux usées par un réseau d'assainissement et une unité de dépollution.

Des nouvelles du Stade Intercommunal

C'est parti pour les travaux !

Le coup d'envoi des travaux pour la construction du stade de football intercommunal d'Aubigny/Daours a été donné le 14 juin dernier. La première phase de réalisation concerne les travaux préparatoires et de terrassement, le raccordement aux réseaux, la surface de jeu (espaces verts, clôtures...). Cette tranche devrait être achevée fin septembre 2004.

Suivront ensuite le gros œuvre, les

charpentes, la couverture... puis la phase des aménagements extérieurs. La réception du stade (sauf intempéries) est prévue pour la fin août 2005. **Coût : 621 220,90 € HT** avec l'aide du Conseil général 245 640 €, du Conseil Régional : 158 509 € et de la Fédération Française de Football pour 20 000 €.

Ce stade devrait intéresser 200 licenciés pour 9 équipes de football locales.

A l'étude

Une médiathèque intercommunale



Bientôt une médiathèque dans ce cadre verdoyant

L'étude de réalisation d'une médiathèque intercommunale suit son cours.

Le cabinet KOVAL est chargé de préfigurer l'équipement dans ses aspects techniques et fonctionnels.

Deux pistes de réflexion sont actuellement privilégiées :

- la dimension historique du site de l'Enclos et des moines qui y ont créé la police de caractère "la Caroline",
- la jeunesse et l'enfance.

L'objectif de la médiathèque est de développer la pratique de la lecture sur l'ensemble du territoire, par le biais des écoles notamment. L'enfant pourra ainsi être appréhendé en tant que jeune lecteur, en tant qu'élève ou encore en tant que futur adulte.

Un rapport de pré-étude a été étudié par la commission culturelle le 11 mai dernier. Un avant-projet sera examiné en septembre prochain.

Le Conseil Communautaire aura à se prononcer sur ce projet important d'ici à la fin de l'année.